

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Hotte](#)

<https://www.cadre21.org/membres/af9faa7569f20d04947b1afc>

Date d'obtention : 2024-02-16 15:05:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est confidentiel.

C'est efficace. Peut intervenir dans plusieurs écoles en même temps, selon les partenaires impliqués.

C'est pour les 12 à 17 ans.

Il y a des étapes à suivre rigoureusement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Suivre les étapes du protocole et s'en tenir aux questions à répondre. Respecter le formulaire de questions en se limitant à cela sans chercher à en savoir plus. Ne pas demander à vérifier la véracité des photos.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

A leur confidentialité, au respect de leur intégrité. Les rassurer qu'ils ont pris la bonne décision, les accueillir sans jugement. S'en tenir au formulaire pour les questions. Rester neutre.